Image not found or type unknown

titre foncier dans un cas de concubinage

Par **asiegu nguekeu bersanie**, le **08/10/2017** à **03:53**

bonsoir a tous .merci de m accorder votre attention. je suis en couple avec un homme marie. nous avons un enfant age de 5 ans. j ai acheté un terrain de mille mètre carre en deux mille treize. il m a soutenu dans la réalisation d un triplex non achevé au jour d aujourd'hui sur ce site.
hier je m apprêtais a entreprendre les démarches d obtention d un titre foncier et il a formule le désir que ce titre soit formule a nos deux noms. cette situation me semble inconvenante. il est marie sous un régime monogamique avec son épouse. je crains que son insertion a ce titre donne le droit a son épouse légitime de jouir de ce bien. que dois je faire pour me protéger et protéger mon fils. quelle décision convient il de prendre. quelles peuvent être les répercussion de l une autre décision sur mon avenir et celui de mon fils.
merci de me répondre.j attend impatiemment de vous lire. merci de votre soutien

Par **youris**, le **08/10/2017** à **10:03**

bonjour,
étant seule propriétaire du bien, vous n'avez aucune obligation d'accéder à la demande de votre compagnon surtout qu'il devrait vous l'acheter à moins que vous ne lui fassiez une donation sur laquelle il paiera 60%.
si votre concubin est marié sous le régime légal de la communauté qui existe toujours, c'est lui et sa femme qui deviendront propriétaires.
J'ai l'impression que votre concubin veut devenir propriétaire gratuitement.
conseillez-lui de divorcer d'abord avant de vouloir devenir propriétaire.
salutations

Par **miyako**, le **08/10/2017** à **20:41**

bonsoir,
Surtout ne vous faites pas avoir avec ce genre de personne .
Amicalement votre
suji KENZO

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés